

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2009



SOMMAIRE

<i>Page 3</i>	ORDRE DU JOUR
<i>Page 4</i>	CONSEIL D'ADMINISTRATION
<i>Page 5</i>	RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL
<i>Page 6</i>	RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
<i>Page 10</i>	RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AU COMPTES
<i>Page 12</i>	RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
<i>Page 15</i>	BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2008
<i>Page 16</i>	COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2008
<i>Page 17</i>	TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET EMPLOIS
<i>Page 18</i>	TEXTES DES RÉSOLUTIONS

ORDRE DU JOUR

- 1. Présentation du rapport du Conseil d'Administration sur la marche de la Société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008,**
- 2. Présentation des rapports des Commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission et sur les conventions visées aux articles 432 et 438 et suivants de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE,**
- 3. Approbation desdits comptes et conventions,**
- 4. Affectation du résultat**
- 5. Quitus aux Administrateurs et décharge aux Commissaires aux comptes,**
- 6. Fixation du montant des indemnités de fonctions allouées au Conseil d'Administration,**
- 7. Vote des résolutions**
- 8. Pouvoirs pour les formalités.**

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENT _____

DOSSO Lémissa

ADMINISTRATEURS PRIVÉS _____

YEDIETI René (Librairie de France)

Patrick DUBS (Hachette Livre)

KONATÉ Lamine

LAMBIN Guy

WASTIAUX Marie-Claire

SOW Berthe

TOURÉ Saliou

MARTINEZ Jacques (Édipresse)

ÉTAT DE CÔTE D'IVOIRE _____

BESSY Marius (Ministère de l'Economie et des Finances)

ROGUES DE FURSAC Paulette (Ministère de l'Éducation Nationale)

DANO Wéléga Norbert (Ministère de la Culture et de la Francophonie)

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Mazars & Guérard

E.I.C.I

RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital de votre société se répartit comme suit :

HACHETTE	:	29,6 %
ÉTAT DE CÔTE D'IVOIRE	:	20,0 %
ÉDIPRESSE	:	20,0 %
Le Personnel	:	3,0 %
Les Privés personnes morales	:	5,4 %
Les Privés personnes physiques	:	22,0 %
TOTAL		100,0 %

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Conformément aux prescriptions légales et statutaires, votre conseil vous a convoqués ce jour, en assemblée générale ordinaire annuelle, afin de vous rendre compte de l'activité de la société durant l'exercice passé, et soumettre à votre approbation les comptes annuels.

Vous aurez également à vous prononcer sur le présent rapport, ainsi que sur ceux des commissaires aux comptes, sur les propositions d'affectation et de répartition des résultats de l'exercice clos au 31 décembre 2008 et sur la fixation du montant de l'indemnité de fonction des administrateurs.

Nous vous invitons à examiner les différents aspects de l'activité des NEI au cours de l'exercice 2008.

L'évolution de la valeur boursière de l'action NEI se présente comme suit :

* 30 juin 2007	:	4 700 Fcfa
* 31 décembre 2007	:	4 700 Fcfa
* 30 juin 2008	:	4 350 Fcfa
* 31 décembre 2008	:	3 925 Fcfa

ACTIVITE

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice 2008 s'élève à 4 846 138 879 de F.CFA contre 5 710 853 967 de F.CFA en 2007, soit une régression de 15 % par rapport à celui de 2007. Cette situation a pour principale origine la prise en compte du chiffre d'affaires généré par le « marché gratuit », de 1 079 034 731 FCFA facturés en 2007, alors qu'en 2008, seulement 166 408 630 FCFA, ont été facturés sur cette ligne.

Après l'arrêté définitif de nos états financiers au 31 décembre 2008, le bilan et les comptes font apparaître un bénéfice net de 63 581 193 FCFA. Il convient de constater que pour la troisième année consécutive le résultat net après impôt est positif.

PRODUCTION

Au plan de la production, il convient de noter les faits suivants :

- ⇒ La fabrication de trois manuels de CE de la collection « Ecole et Nation » et 6 livres du maître;
- ⇒ La parution des « cahiers d'intégration » pour les classes de 3^{ème} (3 au total) ;
- ⇒ La collection « Feu vert » s'est enrichie de cinq titres qui ont fait l'objet de tirage de 5000 exemplaires chacun ;
- ⇒ 4 romans, 2 livres illustrés pour la jeunesse et 4 Adoras.

RESSOURCES HUMAINES

La masse salariale représente 7,41 % du chiffre d'affaire sur l'exercice 2008 contre 5,77 % en 2007. L'effectif permanent de la société est resté constant, soit 20 personnes.

INVESTISSEMENTS

Au cours de l'année 2008, nous avons fait l'acquisition de deux véhicules d'occasion de type « pick-up » en remplacement de véhicules mis au rebut.

SITUATION DE TRESORERIE

Notre trésorerie en fin de période 2008 est positive. Cette situation est due à la cession de nos créances sur l'Etat à des investisseurs à travers la banque « BRIDGE BANK GROUP ». Cette opération a milité à l'accroissement de nos frais financiers. Le prêt bancaire obtenu en 2007 auprès de la Banque Nationale d'Investissement (BNI) a aussi généré des frais financiers.

En effet, pour l'exercice 2008 les frais financiers s'élèvent à 152 289 903 FCFA contre 84 634 444 FCFA en 2007.

RESULTAT DE L'EXERCICE ET PROPOSITION D'AFFECTATION

Après avoir examiné les comptes, le conseil d'administration décide de proposer à l'assemblée générale d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à Fcfa 63 581 193 FCFA intégralement au compte Report à nouveau.

Après cette affectation, le compte « Report à nouveau » qui présentait un solde débiteur de quatre cent cinquante un millions cinq cent trente mille trois cent cinquante neuf (Cfa 451 530 359) présentera un nouveau solde débiteur de trois cent quatre vingt sept millions neuf cent quarante neuf mille cent soixante six (Cfa 387 949 166).

Depuis la clôture de l'exercice 2004, les capitaux propres de la société sont inférieurs au minimum légal. En vue de palier cette situation, il est prévu de recapitaliser la société au plus tard le 31/12/2009. La méthode envisagée par notre actionnaire de référence Hachette Livre International est l'abandon de créance avec retour à meilleure fortune.

ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ :

La société a dû subir des mutations de son marché naturel au cours de ces dernières années :

- ⇒ gratuité des manuels qui implique depuis l'avènement de cette politique un seul client, l'Etat de Côte d'Ivoire.
- ⇒ abandon de la collection « Ecole et développement » au profit de la collection « Ecole et Nation », dont l'édition est faite à partir d'appels d'offres et sans que les adjudicataires conservent la propriété des copyrights.

Un éditeur a pour vocation d'assurer la pérennité des ouvrages qu'il publie, ce qui ne peut être le cas en l'absence du droit de les reproduire, ne serait-ce que pour un temps défini, sans la concession de ce droit que lui confèrent les copyrights.

A court terme, en 2009, la fin de l'édition de la collection « Ecole et Nation » se traduira par un nouvel appel d'offres, cette fois ci international, pour la réalisation des ouvrages des cours moyens. Nous disputerons nos chances tout en sachant que la concurrence étrangère sera très forte, d'autant plus que la clause de préférence nationale n'est pas retenue dans les termes de ce marché alors qu'elle l'est généralement ailleurs.

Soulignons à ce propos que dans des situations similaires, des pays comme le Maroc ont su préserver les intérêts de leur industrie nationale en exerçant une politique protectionniste en ce qui concerne les manuels scolaires. Nous ne pouvons que regretter qu'il n'en soit pas ainsi en Côte d'Ivoire. Remarquons également que dans la plupart des pays d'Afrique anglophone, la Banque Mondiale admet que seuls les éditeurs nationaux concourent.

A moyen et long terme, nous aurons le souci de préserver notre activité d'éditeur par un redéploiement de notre catalogue vers des « niches éditoriales » qui impliqueront d'une part des tirages plus modestes que ceux pratiqués avec nos collections nationales, mais également un niveau de marge supérieur. Le marché de l'enseignement privé, général et technique, se développe partout en Afrique francophone. La recherche de coéditions avec notre partenaire H.L.I devrait nous permettre de conforter nos chiffres d'affaires sur des marchés extérieurs. Nous espérons également pouvoir répondre à des besoins nouveaux d'une population scolaire et universitaire en croissance démographique et à pouvoir d'achat également en croissance. Rappelons que dans dix ans, le nombre de locuteurs en français va doubler pour atteindre plus de trois cents millions d'individus dont la plupart d'entre eux sur le continent africain.

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

A la lecture de ce rapport, il est proposé à l'Assemblée Générale de donner quitus à tous les administrateurs pour leur gestion.

Je voudrais, une fois de plus, en ma qualité de Président du Conseil d'Administration et en votre nom à tous, adresser nos félicitations et nos vifs encouragements à l'équipe de Direction et à l'ensemble du personnel pour les résultats obtenus dans un contexte de crise économique.

Nous vous remercions.

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2008

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes annuels des Nouvelles Éditions Ivoiriennes (NEI), tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les États Financiers annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1- Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Côte d'Ivoire. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les États Financiers annuels ne comportent pas d'anomalie significative. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces États Financiers. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les États Financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion formulée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant :

au 31 décembre 2008, les capitaux propres sont négatifs de 227 052 488 FCFA et sont inférieurs au minimum légal requis, qui est de 67 000 000 FCFA. Cette situation de perte de plus de la moitié du capital social a été constatée depuis la clôture de l'exercice 2004.

Le Conseil d'Administration en sa session du 9 juin 2009 a envisagé la recapitalisation de la société, par le biais d'un abandon de créances avec retour à meilleure fortune, à consentir par l'actionnaire de référence. Les conditions de réalisation de cette opération n'ont pas encore été définies.

2- Vérifications et informations spécifiques

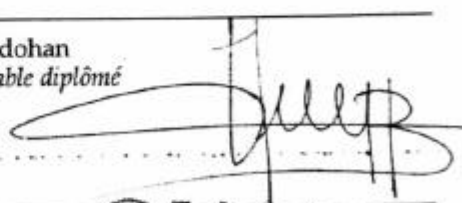
Nous avons également procédé, conformément à la loi, à la vérification des informations données sur les comptes dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les États Financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration sur la marche de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Abidjan, le 10 juin 2009

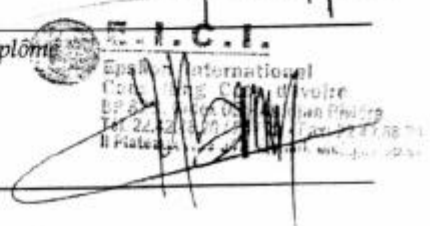
MAZARS COTE D'IVOIRE :

Armand Fandohan
Expert comptable diplômé



AKA HOBA :

Expert comptable diplômé



F.I.C.I.
Expert International
Cote d'Ivoire
BP 2222 Abidjan
Tél 22 22 22 22
E-mail: fici@fici.ci

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2008

Mesdames, Messieurs les Actionnaires

Conformément aux dispositions de l'article 440 de l'acte uniforme du traité de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Économique, nous vous présentons notre rapport sur les conventions prévues à l'article 438 dudit acte.

Ce rapport concerne les conventions directes ou indirectes conclues entre la société et l'un des administrateurs, directeur général ou directeur général adjoint ou entre la société et toute autre entreprise dont l'un des administrateurs serait propriétaire, associé en nom, gérant, administrateur ou directeur, à l'exclusion des conventions normales portant sur des opérations conclues à des conditions habituelles.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en Côte d'Ivoire ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences, destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1 - Conventions conclues au cours de l'exercice 2008

Votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice 2008.

2 - Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice 2008.

2.1 - Avec la société CEDA

Administrateur concerné

La société HACHETTE, représentée par Monsieur DUBS Patrick.
L'État de Côte d'Ivoire représenté par :

- Madame ROGUES DE FURSAC Paulette au titre du Ministère de l'Éducation Nationale ;
- Monsieur BESSY Marius au titre du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- Monsieur DANO Wéléga Norbert au titre du Ministère de la Culture et de la Francophonie.

Nature et objet

Distribution exclusive par la société NEI des ouvrages édités par la société CEDA.

Modalités

En contrepartie des prestations de distribution fournies par les NEI, la société CEDA accorde à cette dernière une remise de 32 % sur le prix public des ventes d'ouvrages réalisées par les NEI auprès de la clientèle.

Le chiffre d'affaires réalisé sur les ouvrages du CEDA dans le cadre de cette convention s'élève à 1 767 181 869 FCFA au titre de l'exercice 2008.

2.2 - Avec ÉDIPRESSE

Administrateur concerné

La société ÉDIPRESSE, représentée par Monsieur Jacques MARTINEZ.

Nature et objet

Remises commerciales.

Modalités

NEI accorde à EDIPRESSE, son principal distributeur, les conditions commerciales préférentielles suivantes, liées au volume commercialisé :

- en 2008, un taux de remise de 33,11 % pour les ventes courantes, contre un taux de 27,01 % généralement appliqué. Le taux de remise préférentiel appliqué à EDIPRESSE était de 33,52 % en 2007 ;
- une pratique exclusive de retour d'ouvrages invendus.

Le chiffre d'affaires réalisé avec EDIPRESSE dans le cadre de cette convention s'élève à 1 225 118 690 FCFA au titre de l'exercice 2008.

2.3 - Avec la société Hachette Livre

Administrateur concerné

La société HACHETTE, représentée par Monsieur DUBS Patrick.

Nature et objet

- Animation stratégique, éditoriale et commerciale,
- Assistance technique.

Modalités

Convention d'animation stratégique, éditoriale et commerciale

NEI bénéficie du savoir-faire de la société HACHETTE LIVRE en matière d'animation stratégique, éditoriale et commerciale. Elle bénéficie de l'accès prioritaire aux coéditions HACHETTE LIVRE et à la non-concurrence du partenaire sur le marché scolaire ivoirien. En contrepartie, elle verse à HACHETTE LIVRE une redevance annuelle représentant :

- 4 % du chiffre d'affaires net inférieur à 2 999 millions de FCFA ;
- 2 % du chiffre d'affaires net compris entre 3 000 millions de FCFA et 4 999 millions de FCFA ;
- 1 % du chiffre d'affaires net supérieur à 5 000 millions de FCFA.

La charge de redevance comptabilisée s'élève à 131 619 372 FCFA sur l'exercice 2008.

Convention d'assistance technique

HACHETTE LIVRE met à la disposition des NEI des spécialistes chargés de l'assister dans des domaines spécifiques. En contrepartie, HACHETTE LIVRE facture aux NEI :

- un forfait journalier de 500 000 FCFA ou 700 000 FCFA selon la nature de l'intervention et la qualification de l'intervenant, pour chaque intervention du spécialiste de HACHETTE LIVRE ;
- un forfait journalier pour les frais de séjour en Côte d'Ivoire d'un montant de 100 000 FCFA par intervenant ;
- le coût réel des autres frais liés à l'assistance technique.

La charge d'assistance technique comptabilisée au titre de l'exercice 2008 s'élève à 20 000 000 FCFA.

Abidjan, le 10 Juin 2009

MAZARS COTE D'IVOIRE :

Armand Fandohan
Expert comptable diplômé

AKA HOBA :

Expert comptable diplômé

[illegible]

EXERCICE 2008**BILAN - SYSTÈME NORMAL**Période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008

(en Francs CFA)

ACTIF	EXERCICE 2008	EXERCICE 2007
Immobilisations incorporelles nettes	15 000 000	15 067 729
Immobilisations corporelles nettes	137 052 738	127 576 434
Immobilisations financières	24 645 538	24 345 538
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ NET	176 698 276	166 989 701
Stocks	1 227 966 738	819 561 650
Créances et emplois assimilés	3 509 072 316	3 905 796 231
TOTAL ACTIF CIRCULANT	4 737 939 054	4 725 357 881
Trésorerie - Actif	471 072 828	429 239 448
TOTAL GÉNÉRAL ACTIF	5 385 710 158	5 321 587 030

PASSIF	EXERCICE 2008	EXERCICE 2007
Capital	134 000 000	134 000 000
Primes et réserves	26 896 678	26 896 678
Report à nouveau	- 451 530 359	-551 438 774
Résultat net de l'exercice	63 581 193	99 908 415
TOTAL CAPITAUX PROPRES	- 227 052 488	-290 633 681
Dettes financières	109 055 745	222 962 703
Dettes d'exploitation	5 270 249 101	4 798 998 176
TOTAL PASSIF CIRCULANT	5 379 304 846	5 021 960 879
Trésorerie - Passif	233 457 800	590 259 832
TOTAL GÉNÉRAL PASSIF	5 385 710 158	5 321 587 030

EXERCICE 2008**COMPTE DE RÉSULTAT**Période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008

(en Francs CFA)

DÉSIGNATION	EXERCICE 2008	EXERCICE 2007
Ventes de marchandises	4 833 326 367	5 666 780 945
Prestations de service	12 812 512	44 073 022
CHIFFRE D'AFFAIRES	4 846 138 879	5 710 853 967
Autres produits	145 917 363	72 574 522
TOTAL	4 992 056 242	5 783 428 489
Achats et frais sur achats	3 938 351 227	4 357 907 558
Variation de stocks	- 379 819 069	-240 959 101
Transport	36 234 342	80 490 161
Services extérieurs	696 938 396	773 298 187
Impôts et taxes	57 896 171	57 401 020
Autres charges	131 557 436	177 977 520
TOTAL	4 481 158 503	5 206 115 345
VALEUR AJOUTÉE	510 897 739	577 313 144
Charges du personnel	359 053 470	329 897 388
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	151 844 269	247 415 756
Dotations aux amort. et provisions	61 088 568	51 072 897
Reprise de provisions	130 604 761	2 000 000
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	221 360 462	198 342 859
Produits financiers	3 510 634	0
Charges financières	152 289 903	84 634 444
RÉSULTAT FINANCIER	- 148 779 269	-84 634 444
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	72 581 193	113 708 415
Produits H.A.O.	6 000 000	1 200 000
Charges H.A.O.		
RÉSULTAT H.A.O.	6 000 000	1 200 000
Impôt sur le résultat	15 000 000	15 000 000
RÉSULTAT NET	63 581 193	99 908 415

TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET EMPLOIS (TAFIRE)Période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008

(en Francs CFA)

Réf. Liasse	DESCRIPTION	EMPLOIS	RESSOURCES
	Croissance interne Croissance externe	53 799 340 300 000	6 000 000 0
FF	INVESTISSEMENT TOTAL	54 099 340	6 000 000
FG	Variation du besoin de financement d'exploitation	0	458 669 752
FH	EMPLOIS ÉCONOMIQUES À FINANCER	54 099 340	464 669 752
FK	EMPLOIS TOTAUX À FINANCER	0	410 570 412
FL	Financement interne	0	- 11 935 000
FS	RESSOURCES NETTES DE FINANCEMENT	11 935 000	0
FT	EXCÉDENT OU INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE FINANCEMENT	0	398 635 412
FW	VARIATION DE LA TRÉSORERIE	398 635 412	0

TEXTE DES RÉOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION : Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2008

L'Assemblée, après lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2008 et du rapport du Commissaire aux Comptes approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2008 qui se solde par un bénéfice de soixante trois millions cinq cent quatre vingt un mille cent quatre vingt treize (63 581 193) FCFA.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Assemblée donne en conséquence aux administrateurs et aux Commissaires aux Comptes, quitus de l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION : Approbation des Conventions réglementées conclues au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2008

L'Assemblée constate qu'aux termes du rapport spécial du Commissaire aux comptes, celui-ci n'a été avisé d'aucune convention nouvelle autorisée par le Conseil au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008 et entrant dans le champ d'application des dispositions des articles 432 et 438 de l'Acte Uniforme sur le droit des sociétés commerciales et du GIE.

**TROISIEME RESOLUTION : Affectation des résultats de l'exercice social clos
le 31 décembre 2008**

L'Assemblée, après avoir pris connaissance de la proposition d'affectation des résultats de l'exercice telle que formulée par le Conseil d'Administration, approuve et adopte ladite proposition libellée comme suit :

Résultat de l'exercice	63 581 193 FCFA
Report à nouveau antérieur	- 451 530 359 FCFA
Nouveau report à nouveau	- 387 949 166 FCFA

QUATRIEME RESOLUTION : Indemnités de fonctions des administrateurs

L'Assemblée, après avoir pris connaissance de la proposition de fixation, pour l'exercice en cours, du montant des indemnités de fonction allouées au Conseil d'Administration, à la somme globale de onze millions cinquante mille (11 050 000) FCFA, soit huit cent cinquante mille (850 000) FCFA brut par Administrateur, approuve et adopte ladite proposition.

CINQUIEME RESOLUTION : Pouvoirs

L'Assemblée confère tous pouvoirs au porteur de copie ou d'extraits du présent procès verbal constatant ses délibérations, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales prescrites.